

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 04 Mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 4 mars, à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy - CURTET Françoise – MANCINI Cédric — CHAUDET Pierre – DO Karine– PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert — CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu - - MBODJI Laurence

Absents excusés : ALAUX Olivier (Procuration à Roland BERNIGAUD)  
MORANDAT Sonia  
OTTAVIOLI Hervé  
TRUCHOT Evelyne  
DESMARIS Didier  
BOULANGE Georges

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Sandrine ROJON sont nommées secrétaires de séance.

Gilbert LIMANDAS émet une remarque sur le précédent compte rendu concernant le syndicat de la Veyle sur le fonctionnement de l'Eau. Il n'a jamais dit qu'il était défavorable et ne s'est pas abstenu. C'est Alain BERNARD qui s'est abstenu.

En ce qui concerne l'entretien des chemins, il rappelle que lorsque la communauté de communes avait la compétence de cet entretien, il avait été réalisé :

- 160 000 € de travaux en 2014
- 46 000 € de travaux en 2015
- 75 000 € de travaux en 2016

Depuis que la commune a repris la compétence, il n'a pas été réalisé d'entretien des routes sur la commune alors que l'état des voiries mérite qu'on lui accorde un budget afin d'éviter un coût d'investissement trop important dans les prochaines années. Pour 2018, il rappelle qu'il avait sollicité qu'on utilise plutôt les provisions de crédits (150 000 €) affectés au rond-point à l'entretien des routes.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité après acceptation des remarques de M. Gilbert LIMANDAS.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (Présentation par Guy MINASSIAN)**

Le conseil prend connaissance des résultats du budget principal

Résultat de fonctionnement	+ 893 514.51 € (dont 727 404.02 € de résultat antérieur reporté)
Résultat d'investissement	+ 218 855.36 €

Après report des engagements d'investissement de 2018 sur l'exercice 2019, les restes à réaliser présentent un besoin de financement s'élevant à 94 200 €.

Guy MINASSIAN présente les résultats par chapitres et donne des explications sur certaines lignes budgétaires.

## FONCTIONNEMENT

Le budget des écoles était de 48 €/ élève jusqu'à présent et après débat en commission finances il est proposé d'augmenter leur budget à 50 €/élève cette année sur la base de 172 élèves au 01/01/2019. Une nouvelle étude du budget sera effectuée en septembre en fonction de l'effectif à la rentrée qui risque d'être plus important compte tenu des nouvelles constructions sur la commune.

Il est présenté une nouvelle organisation dans l'entretien de l'école et des espaces verts qui modifie les lignes budgétaires.

Il est rappelé que l'entretien de l'école élémentaire est désormais confié à une entreprise de nettoyage, en remplacement de l'agent Mme FURNO, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ceci implique un vote de crédits sur la ligne de services extérieurs en diminuant les charges de salaire et de produits d'entretien.

Il est proposé de confier à l'établissement ADAPEI DE L'AIN de ST TRIVIER DE COURTES les travaux de taille sur la commune pour un montant de 5 000 €.

Le conseil entend le détail des charges salariales avec les modifications suivantes pour cette année :

Départ de Bernard GILLET à la retraite au 31/05/2019

Béatrice FURNO à la retraite depuis le 01/01/2019 remplacée par entreprise de nettoyage

Proposition de renforcement d'encadrement à l'école maternelle avec heures complémentaires à Vilayphone KEUTAKHIN, agent de service à la cantine (2.5H/Jour).

Proposition de renforcement d'encadrement au service de cantine suite à l'augmentation d'effectifs. Poste à pourvoir (2H/jour).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les contributions et les dotations de l'Etat sont à jour encore inconnues et le conseil propose de reprendre les montants attribués l'an dernier.

Le Maire fait part que l'attribution de compensation de la part de la communauté de communes pourrait avoir un changement d'imputation (une partie en fonctionnement et une en investissement). Cette information devrait être confirmée lors du prochain conseil communautaire.

Le Maire profite de ce sujet pour rappeler qu'il avait avec l'accord du conseil sollicité une ré-évaluation de cette attribution de compensation qui n'a jamais été révisée depuis 2003.

Après analyse des documents liés à cette attribution de compensation, il apparaît que le montant des taux des taxes payées par l'ancienne communauté de communes de la Dombes est beaucoup plus faible que les autres intercommunalités.

IL souhaite que l'ensemble des communes puisse être sur le même pied d'égalité et rappelle que St Paul est fortement pénalisé.

Il donne quelques exemples de comparaison avec des communes de la même envergure que St Paul avec un nombre d'entreprises largement inférieur au notre et des montants d'attribution complètement incohérents.

Gilbert LIMANDAS confirme en disant que les travaux doivent être calculés sur des critères de redistribution dans un objectif d'équité.

## INVESTISSEMENT

Guy MINASSIAN rappelle qu'il avait été fait le choix de limiter le montant des investissements au résultat dégagé en 2018 après soustraction du remboursement des emprunts soit 170 000 € - 100 000 € = 70 000 € par prudence.

Il est présenté les restes à réaliser de 2018 reportés automatiquement sur 2019 :

<b>DEPENSES</b>	
Cimetière :	25 000 €
PLU	2 700 €
Travaux église	5 000 €
Salle multifonctions	70 000 €
<b>RECETTES</b>	
Subvention	8 500 €

Gilbert LIMANDAS demande quel est le financement de la salle des fêtes et les subventions attribuées pour cet investissement.

Guy MINASSIAN présente le financement de la salle avec les subventions suivantes :

128 000 € du Conseil régional  
200 000 € du Conseil Départemental  
80 000 € de la dotation Territoriale DETR  
112 500 € fonds de concours de la communauté de communes

Il était également prévu dans le financement l'utilisation des fonds de la vente de la base de plein air ainsi que la vente du foncier de l'ancienne salle des fêtes.

Le Maire vient mettre un bémol sur la vente de l'ancienne salle des fêtes pour laquelle il a demandé un diagnostic amiante plus approfondi avec prélèvements qui pourrait avoir un impact sur le montant de la cession de ce tènement.

Guy MINASSIAN précise que le coût exact de la salle est encore inconnu et le financement pas complètement défini.

Le Maire rappelle le projet du tourne à gauche à proximité de la zone artisanale pour lequel le Conseil Départemental est prêt.

Une partie des travaux sur la voie concerne la zone artisanale qui représenterait un coût d'environ 40 000 € TTC. Compte tenu que la communauté de communes a la compétence économique, elle devrait prendre en charge ces travaux.

Le Maire propose tout de même d'inscrire 20 000 € de crédits sur les voiries.

Gilbert LIMANDAS dit que dans le compte rendu, il a été évoqué un état des routes principales.

IL demande quelles sont elles ?

Cédric MANCINI dit qu'il a fait le tour des routes qui ne nécessitent pas de travaux d'urgence pour l'instant.

Gilbert LIMANDAS dit que certaines sont fendues et n'ont plus de goudron.

Le Maire précise que la route de St André qui a été très endommagée par l'entreprise suite aux travaux sur le lotissement la Ceriseraie sera reprise. Un état des lieux a été dressé avec photos à l'appui et cette voirie sera remise en état à la charge de l'entreprise.

Gilbert LIMANDAS dit que si la communauté de communes avait toujours la compétence, on effectuerait toujours environ 70 000 € de travaux d'entretien sur les routes annuellement.

Le Maire rappelle le budget qui est restreint et que la commune a fait des choix comme la salle des fêtes, l'investissement d'équipement dans les écoles et que tout ne peut pas être réalisé en même temps.

Valérie CHASSIGNOL dit qu'il y a d'inscrit 150 000 € pour le rond-point et qu'il n'est peut-être pas nécessaire de l'inscrire si on ne le réalise pas.

Guy MINASSIAN dit que c'est une provision.

Le Maire dit que ça n'engage pas la commune à le réaliser.

Valérie CHASSIGNOL n'est pas d'accord et affirme que si le conseil décide d'inscrire des crédits pour une opération, c'est qu'elle est favorable au projet.

Sandrine ROJON ajoute qu'on l'a bien inscrit en 2018 en provision et qu'il n'a pas été réalisé.

Guy MINASSIAN propose d'enlever cette ligne d'investissement.

Valérie CHASSIGNOL évoque le projet de changement de site de la bibliothèque et dit que cette décision aurait dû faire l'objet d'un point d'ordre du jour avec délibération du conseil.

Le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises lors des derniers conseils.

Valérie CHASSIGNOL demande si les instituteurs sont informés de ce changement.

Le Maire répond que oui les instituteurs ont été informés de ce projet qui offrira un local plus adapté, plus grand et plus confortable.

Valérie CHASSIGNOL demande que l'on prévoit une ligne de crédits pour équipement cantine au vu de l'évolution des effectifs.

Après débat, Il est proposé les investissements suivants :

Salle multifonctions	1 300 000 €
Suite des travaux du cimetière + portail	50 000 €
Travaux portes école	6000 €
Chauffe eau école	1 200 €
Patères école	900 €
Mobilier + stores + sécurisation portail	10 000 €
Matériel PPMS + avertisseurs sonores	2 000 €
Vidéo projecteur + tableau blanc	4 500 €
Classe mobile tablettes	15 000 €
Lampadaire	2 200 €
Voirie	20 000 €
PC Mairie + dématérialisation	1 700 €
Aménagement nouvelle bibliothèque	18 000 €
Mobilier nouvelle bibliothèque	8 000 €
Matériel cantine	5 000 €

## **SUBVENTIONS**

Guy MINASSIAN fait part des demandes de subventions des associations locales :

- Clique Varaxoise pour équipement de vêtements
- Comité des fêtes pour organisation des 60 ans du comité
- UCAV pour organisation de la fête de la musique
- Association des pompiers pour assurance des vétérans
- Jeunesse Sportive Bresse Dombes pour équipement d'abri sur terrain de foot
- Association « Sur le pas de Louis Jourdan » pour rénovation tableau, flyers etc...

Gilbert LIMANDAS fait part qu'il a été interpellé par les membres de l'Association Sur les Pas Louis Jourdan l'informant que le mécénat a un reliquat de 4 000 € qu'il faut utiliser dans les 2 ans pour un nouveau projet d'investissement. Si ces fonds ne sont pas utilisés ils seront transférés à la fondation régionale. Il précise que l'association souhaiterait une délibération du conseil pour engager la restauration d'un tableau « St Paul sur le chemin de Damas ».

Le Maire dit qu'il a connaissance du vœu de l'association pour la restauration d'un tableau de l'église. Il précise que dans la procédure, seule la DRAC peut décider de la validation de la restauration d'un tableau et que celle-ci doit être en premier lieu contactée.

Le conseil débat sur le fait que 2 associations (UCAV et Club de l'amitié) envisageaient de programmer une fête de la musique cet été à deux dates différentes.

Alain Bernard précise que le Club de l'amitié avait évoqué dans son assemblée générale de se charger d'organiser quelque chose dans l'alternative où il n'y avait rien de programmé.

Evelyne TRUCHOT demande ce que le comité envisage de faire comme manifestation pour solliciter une subvention de 3 000 €.

Guy MINASSIAN répond qu'il est prévu 7 chapiteaux, un feu d'artifice, et des groupes musicaux.

Valérie demande ce que le comité des fêtes possède en trésorerie.

Guy MINASSIAN dit qu'il faut raisonner en terme de subvention d'un projet, d'une manifestation ou d'un investissement. Il serait réducteur de subventionner seulement les associations en difficulté financière.

Guy MINASSIAN rappelle qu'il est prévu un montant de 6 000 € de subventions au budget.

Il rappelle le détail de la participation aux frais de fonctionnement (avec une aide particulière l'an passé) de l'association les Petites canailles sur l'exercice 2018. Il est prévu cette année une participation de 35 000 €.

Il est proposé de financer les nouvelles tenues de la Clique Varaxoise d'un montant de 1 680 € et 1 100 € à l'amicale des pompiers pour l'assurance de leurs vétérans.

Il est proposé de partager le montant du budget restant entre les 4 autres associations restantes soit 800 € chacune.

Mathieu BERARD demande que l'on attribue un peu plus que 800 € à l'UCAV.

Evelyne TRUCHOT demande pourquoi on n'augmente pas un peu plus l'enveloppe globale du budget des subventions.

Guy MINASSIAN rappelle la position de la commission Finances qui avait proposé de limiter un montant.

Cédric MANCINI rappelle que l'an passé l'UCAV a déjà présenté un bilan déficitaire et qu'on pourrait effectivement accorder des montants plus conséquents aux associations mais qu'il est important que celles-ci se responsabilisent et soient vigilantes sur l'équilibre de leurs finances dans leurs projets.

Un débat s'installe sur la demande de subvention sur l'association Jeunesse Sportive Bresse Dombes qui sollicite une subvention notamment pour l'acquisition d'abris aux normes sur le terrain de Foot.

Des renseignements complémentaires sur cet investissement seront pris auprès du Président.

Il sera étudié la possibilité de la prise en charge directement par la mairie de la mise aux normes des abris afin d'intégrer cet investissement dans l'actif de la commune au lieu de subventionner l'association pour ce matériel.

Il est proposé d'accorder la participation aux frais de fonctionnement à :

Association Les Petites Canailles 35 000 €

Il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

Clique Varaxoise	1 680 €
UCAV	1 000 €
CDF	1 000 €
Ass. Pompiers	1 000 €
Ass Louis Jourdan	1 000 €

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil entend les résultats du compte administratif 2018 du budget Assainissement.

Résultat de fonctionnement : + 296 727.87 €

Résultat d'investissement : - 14 015.07 €

Le conseil prend connaissance des situations financières des marchés sur ce budget :

- Travaux sur réseaux d'assainissement (solde du marché)
- Aménagement de la STEP avec information de l'avancement des travaux et des montants de subventions attribués pour cet investissement à hauteur de 50 %.

Il est rappelé que le conseil avait délibéré pour contracter un emprunt de 828 000 € pour financer la STEP bien que la recette de la redevance et les subventions viennent équilibrer une bonne partie de l'investissement afin de pouvoir garantir les futurs travaux à entreprendre compte tenu des taux d'emprunts avantageux.